



**Arbois**  
JURA

## DECISION 20/25

Ville d'Arbois  
Tél : 03 84 66 55 55  
Mail : [mairie@arbois.fr](mailto:mairie@arbois.fr)  
[www.arbois.fr](http://www.arbois.fr)

**Objet :** Entretien des poteaux d'incendie

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de maintenir les poteaux d'incendie en bon état, il est nécessaire de confier leur contrôle et entretien courant à un prestataire,

### DECIDE

De retenir l'offre de l'entreprise SOGEDO – 22 rue Childebert 69002 LYON pour un montant de 3 685.00€ HT (4 422.00€ TTC) par an pour le parc actuel au 1<sup>er</sup> mai 2025, détaillé comme suit :

*Poteaux d'incendie :*

Entretien annuel : Po = 55,00 € HT par appareil x 65 poteaux

Contrôle supplémentaire : P1 = 65,00 € HT par intervention

*Réserves Incendie :*

Vérification annuelle : Ro = 55,00 € HT par ouvrage x 2 réserves

Contrôle supplémentaire : R1 = 65 € H.T. par intervention

Arbois, le 20 mai 2025

La Maire,



Valérie DEPIERRE